

LES CONFLITS ARMÉS

En résumé

- Le droit humanitaire repose sur deux distinctions cardinales : celle existant entre les conflits armés internationaux et les conflits armés non internationaux et celle existant entre les conflits armés non internationaux de haute intensité et les conflits armés non internationaux de basse intensité ;
- l'ensemble des règles de droit humanitaire s'applique aux conflits armés internationaux alors que seulement certaines règles fondamentales s'appliquent aux conflits armés non internationaux ;
- les conflits armés internationaux regroupent les conflits interétatiques au sens strict du terme, les conflits armés non internationaux internationalisés et les guerres de libération nationale ;
- les conflits armés internationaux interétatiques sont ceux opposant les armées de deux ou plusieurs Etats entre elles ainsi que celles de deux ou plusieurs groupements armés pour autant que les activités de ces derniers s'opèrent sous le « contrôle global » d'un Etat ;
- les conflits armés non internationaux internationalisés sont les conflits armés internes qui s'internationalisent à la suite de l'intervention directe ou indirecte d'un Etat tiers ou d'une organisation internationale ;
- les guerres de libération nationale sont celles menées par des peuples luttant contre la domination coloniale, l'occupation étrangère ou les régimes racistes ;
- les conflits armés non internationaux regroupent les conflits armés non internationaux de haute intensité et les conflits armés non internationaux de basse intensité ;
- pour être qualifiées de conflits armés non internationaux de haute intensité, les hostilités doivent être menées par un groupement armé remplissant deux conditions : contrôler une partie du territoire de l'Etat aux prises avec le groupement armé et être en mesure d'appliquer le droit humanitaire. Les affrontements opposant des groupements entre eux sans la participation des forces armées d'un Etat ne relèvent pas de cette catégorie de conflits ;

selon qu'ils relèvent de l'Etat ou d'un groupement armé indépendant. Mais cette solution reviendrait à rompre le principe d'égalité entre belligérants ; ce qui ne serait pas nécessairement propice au respect du droit humanitaire. V. les propos tenus par M. Sassòli dans M. SASSÒLI, Y. SHANY, « Should the obligations of states and armed groups under international humanitarian law really be equal? », *Revue internationale de la Croix Rouge*, 2011, p. 425-431.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

- pour être qualifiées de conflits armés non internationaux de basse intensité, les hostilités doivent remplir deux conditions : acquérir un certain seuil d'intensité et opposer des groupements qui soient organisés et structurés soit à des forces gouvernementales, soit entre eux ;
- bien que controversée, critiquée et en constante évolution, la distinction entre conflits armés internationaux et conflits armés non internationaux demeure d'actualité ; et
- la distinction entre conflits armés non internationaux de haute intensité et de basse intensité semble vouée à disparaître.

Bibliographie

ABI-SAAB, G., « War of National Liberation and the Laws of War », *Annales d'études internationales*, 1972 ; ABI-SAAB, G., « Les Protocoles Additionnels, 25 ans après », in J.-F. FLAUSS (dir.), *Les nouvelles frontières du droit international humanitaire*, coll. Droit et Justice, Bruxelles, Nemesis-Bruylant, 2003 ; ASCENSIO, H. et MAISON, R., « L'activité des Tribunaux pénaux internationaux », *Annuaire français de droit international*, 1995, p. 973-1060 ; CARSWELL, A. J., « Classifying the conflict: a soldier's dilemma », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2009, pp. 143 et suiv. ; CASSESE, A., « Wars of National Liberation and Humanitarian Law », in C. SWIMARSKI (dir.), *Studies and Essays on International Humanitarian Law and Red Cross. Principles in Honour of Jean Pictet*, Leiden, Martinus Nijhoff, 1984, pp. 320 et suiv. ; CULLEN, A., « The Definition of Non-International Armed Conflict in the Rome Statute of the International Criminal Court », *Journal of Conflict and Security Law*, 2007, pp. 419-445 ; DAVID, E., *Principes de droit des conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, 4^{ème} éd., 2008 ; DEL MAR, K., « The Requirement of 'Belonging' under International Humanitarian Law », *European Journal of International Law*, 2010, pp. 105 et suiv. ; FLECK, D., « The Law of non-international armed conflicts », in D. FLECK (dir.), *The Handbook of International Humanitarian Law*, 2^{ème} éd., Oxford, OUP, 2008, pp. 627-629 ; GASSER, H.-P., « Internationalized Non-International Armed Conflict: Case Studies of Afghanistan, Kapuchea, and Lebanon », *American University Law Review*, 1983, pp. 145 et suiv. ; GEIB, R., « Armed violence in fragile states: low-intensity conflicts, spillover conflicts, and sporadic law enforcement operations by third parties », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2009, pp. 134-137 ; MERON, T., « War Crimes in Yugoslavia and the Development of International Law », *American Journal of International Law*, 1994, pp. 81 et suiv. ; MERON, T., « Classification of Armed Conflict in the Former Yugoslavia: Nicaragua's Fallout » *American Journal of International Law*, 1998, pp. 238 et suiv. MEYROWITZ, H., « Le droit de la guerre dans le conflit vietnamien », *Annuaire français de droit international*, 1967, p. 156 et suiv. ; MOMTAZ, D., « Le droit international humanitaire applicable aux conflits armés non internationaux », *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, 2001, p. 13 et suiv. ; PAULUS, A. et VASHAKMADE, M., « Asymmetrical war and the notion of armed conflict: a tentative conceptualization », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2009, pp. 95 et suiv. ; PEJIC, J. « Status of armed conflicts », in E. WILMSHURST (dir.), *Perspectives on the ICRC Study on Customary International Humanitarian Law*, Cambridge, CUP, 2007, pp. 86 et suiv. ; PEJIC, J. « The protective scope of Common Article 3: more than meets the eye », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2011, pp. 191-197 ; QUÉGUINER, J.-F., « Dix ans après la création du Tribunal pénal

LES CONFLITS ARMÉS

international pour l'ex-Yougoslavie : évaluation de l'apport de sa jurisprudence au droit international humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2003, p. 273-281 ; SALMON, J., « Les guerres de libération nationale », in A. CASSESE (dir.), *The New Humanitarian Law of Armed Conflict*, Naples, Scientifica, 1979, p. 61 et suiv. ; SANDOZ, Y., SWINARSKI, C. et ZIMMERMANN, B. (dir.), *Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949*, Genève, CICR, 1987 ; SASSÒLI, M., L. OLSON, « The judgement of the ICTY Appeals Chamber on the merits in the Tadić case », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2000, pp. 739 et suiv. ; SASSÒLI, M. et BOUVIER, A., *Un droit dans la guerre*, Genève, CICR, vol. I, 2003 ; SASSÒLI, M., « Transnational Armed Groups and International Humanitarian Law », HCPR Occasional Paper Series, n° 6, Hiver 2006, *Program on Humanitarian Policy and Conflict Research*, USA, Harvard University ; SASSÒLI, M., « Taking Armed Groups Seriously: Ways to Improve their Compliance with International Humanitarian Law », *International Humanitarian Legal Studies*, 2010, pp. 5-51 ; SASSÒLI, M. et SHANY, Y., « Should the obligations of states and armed groups under international humanitarian law really be equal? », *Revue internationale de la Croix Rouge*, 2011, pp. 425-431 ; SCHINDLER, D., « The Different Types of Armed Conflicts according to the Geneva Conventions and Protocols », *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, 1972, pp. 358 et suiv. ; SHRAGA, D., « The UN as an Actor Bound by International Humanitarian Law », in L. CONDORELLI at al. (dir.), *The United Nations and International Humanitarian Law*, Paris, Pedone, 1996, pp. 64-81 ; STEWART, J., « Towards a Single Definition of Armed Conflict in International Humanitarian Law: A Critique of Internationalized Armed Conflict », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2003, pp. 328 et suiv. ; TALMON, S., « The Various Control Tests in the Law of State Responsibility and the Responsibility of Outside Powers for Acts of Secessionist », *Oxford Legal Studies Research Paper* n° 16, 2009 ; VITÉ, S., « Typology of armed conflicts in international humanitarian law: legal concepts and actual situations », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 2009, pp. 69 et suiv. ; VITÉ, S., « La lutte contre la criminalité organisée : peut-on parler de conflit armé au sens où l'entend le droit international humanitaire ? », in *Conflits armés, parties aux conflits armés et DIH : les catégories juridiques faces aux réalités contemporaines*, Actes du colloque de Bruges, 22-23 octobre 2009, *Collegium*, n° 40, 2010, p. 69-77 ; WILHELM, R.-J., « Problèmes relatifs à la protection de la personne humaine par le droit international dans les conflits armés ne présentant pas un caractère international », *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, 1972, p. 311-417.